Image not found or type unknown

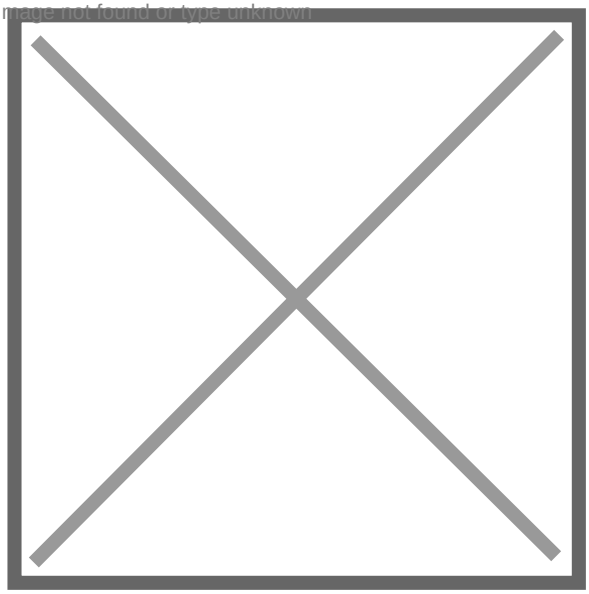

Etats des lieux; que devons nous faire?

Par **gaelleMM**, le **24/09/2008** à **12:06**

Bonjour,

J ai eu un commandement de quitter les lieux le 4 aout
Un huissier est venu pour etablir l état des lieux le 3 octobre.
Nous avons "réamanager l appartement en mettant du parquet flottant sur un carrelage datant des années 70 ,car les batiments datent de ces années la,devons nous l enlever sachant que ca améliore l etat de l appartement et lui donne un autre cachet?
Il y a aussi quelques griffes de chat sur la tapisserie ddu salon mais pas grand chose, va t il nous pénaliser?
Nous avons remis du labris dans la salle de bain car avant peinture jaune "canaries" ,bref l appartement a meilleure allure que lorsque nous sommes rentres
Que devont nous remettre ou refaire pour etre surs de garder la caution?devons nous enlever le parquet?
merci de me repondre....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés